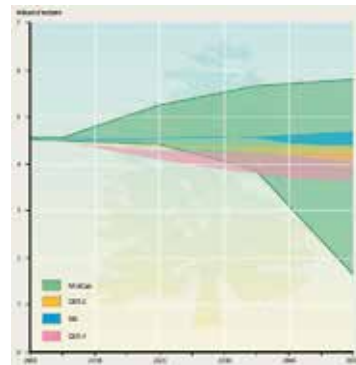


Pour un GIEC de la biodiversité : l'IPBES

Appui à l'établissement et aux premiers pas de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (2009-2012)



Mentionnée pour la première fois à l'occasion de la conférence internationale « Biodiversité : sciences et gouvernance », à Paris en janvier 2005, l'idée a fait son chemin et elle est aujourd'hui acceptée par une majorité de pays : il faut une plateforme intergouvernementale qui puisse produire régulièrement des synthèses sur les questions de biodiversité et de services écosystémiques et ainsi soutenir la prise de décision publique par des connaissances scientifiques. Établie en avril 2012, la plateforme IPBES n'a pas encore adopté son programme de travail mais elle est fonctionnelle : tous les éléments sont en place pour qu'elle fonctionne de façon crédible, pertinente et que ses travaux soient reconnus par le plus grand nombre.



Exemple de travail que pourra réaliser l'IPBES : projection, à l'horizon 2050, des pertes forestières associées à différents scénarios sur le climat et la biodiversité. © GBO3



Dès les premières discussions l'UICN a entrepris d'appuyer le processus d'établissement d'IPBES mais son soutien a été déterminant à partir de 2009, grâce à l'accord-cadre entre l'UICN et la France. A cette date, l'IPBES était en chantier et de nombreuses options étaient ouvertes. En particulier, deux options étaient débattues : une plateforme purement intergouvernementale liée au système des Nations Unies ou une plateforme impliquant la société civile dans sa gouvernance. Pour faciliter ces discussions, l'UICN a conduit une consultation de scientifiques et d'experts au sein de ses réseaux (300 réponses, résultats présentés aux négociateurs en septembre 2009 à Gland, Suisse). C'est sur cette base qu'un consensus s'est établi sur deux caractéristiques que l'IPBES devait comporter, la **transparence** et l'**indépendance**.

ACCORD CADRE FRANCE-UICN

Programme également soutenu financièrement par :

Une étape fondamentale a été franchie en juin 2010 à Busan, Corée du Sud, où une réunion intergouvernementale ouverte à la société civile a adopté les fonctions et les principes directeurs de l'IPBES. Finalement purement intergouvernementale, la plateforme devra faire une large place à la société civile, dont on attend qu'elle soutienne ses travaux de plusieurs façons : en aidant au développement des questions posées à l'IPBES, dans l'identification des connaissances à synthétiser, puisque l'IPBES doit prendre en considération toutes les sources d'information, y compris en dehors de la littérature scientifique et enfin dans l'élaboration d'outils d'aide à la décision.

Afin de rendre ces principes opérationnels dans la gouvernance de l'IPBES, l'UICN a travaillé avec son Centre de Droit de l'Environnement, basé à Bonn, pour documenter les différentes **options juridiques** et leurs conséquences. Cette étude a éclairé les discussions menées à Nairobi en octobre 2011 puis à Panama en avril 2012, quant aux modalités et aux arrangements institutionnels de l'IPBES.

L'UICN a participé à ces deux négociations internationales avec une délégation composée d'une dizaine d'experts et a été sollicitée à plusieurs reprises dans le cours des débats. Ces délégations ont aussi animé des discussions avec les organisations non-gouvernementales et intergouvernementales lors de sessions dédiées aux parties prenantes. Le secrétariat de l'UICN a coordonné les contributions de ses membres intéressés entre les réunions, sous la forme de documents de position ou de commentaires.

Tout au long de cette phase d'établissement, l'UICN a communiqué sur l'IPBES pour sensibiliser la communauté scientifique et les autres acteurs à l'intérêt de s'engager dans les futurs travaux de l'IPBES. L'équipe des Politiques Globales du secrétariat de l'UICN a ainsi mis en ligne un site internet dédié aux informations sur IPBES, anime un forum de discussion sur le sujet et a réalisé des présentations à la demande de missions diplomatiques. Un travail particulier a été mené avec le World Business Council for Sustainable Development, pour identifier les avantages et les contributions potentielles du secteur privé aux travaux de l'IPBES. Ce travail a donné lieu à une publication sur internet.

Le secrétariat de ce processus d'établissement de l'IPBES a été réalisé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, avec le concours de l'UNESCO, de la FAO et du Programme des Nations Unies pour le Développement. Naturellement, le secrétariat de l'UICN a apporté un soutien opérationnel à cette équipe, en particulier pour organiser les réunions plénières (participation au comité de préparation) et pour faire circuler les appels à contribution ou les consultations publiques.



Pages internet de l'UICN consacrées à l'IPBES ou dédiées aux bénéfices et contributions du monde des affaires à son égard publiées sur le site : www.iucn.org/ipbes



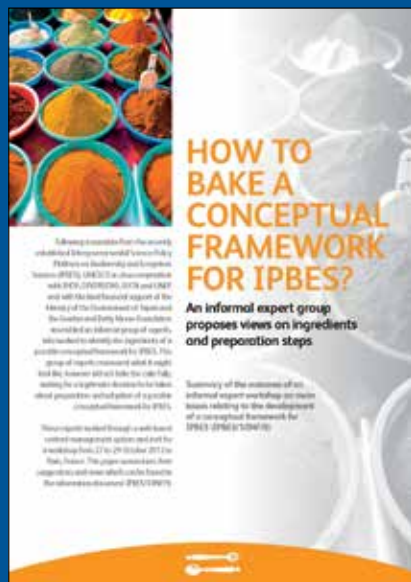
Atelier de rédaction de la stratégie d'engagement des parties prenantes co-organisé par l'UICN. © Imogen Mathers SciDev.Net.

L'UICN a aussi co-organisé avec l'UNESCO, le PNUE et DIVERSITAS International un atelier d'expert sur le cadre conceptuel que pourrait adopter l'IPBES. Il s'agissait de la première activité de production intellectuelle qu'était chargé d'animer le secrétariat intérimaire de la plateforme. La participation technique et financière de l'UICN a permis de tenir l'atelier dans les meilleures conditions et de formuler un document soumis à la première réunion plénière de l'IPBES (Bonn, janvier 2013). Une brochure simple a permis aux négociateurs de comprendre les enjeux pour l'IPBES d'adopter rapidement un **cadre conceptuel**.

Une des caractéristiques spécifiques de l'IPBES, par rapport au GIEC (le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat), sera de collaborer activement avec les réseaux établis, dans la mesure où leurs standards sont compatibles avec ceux de l'IPBES. L'UICN en tant qu'organisation basée sur la science, envisage d'être un des partenaires principaux de l'IPBES. De manière à préfigurer ce partenariat et pour qu'il résulte d'une compréhension commune des intérêts de cette collaboration, l'UICN a établi un document explicatif de ses activités de production de connaissances et de synthèses. Il explique notamment en termes simples des initiatives pilotées par l'UICN comme le catalogage des aires protégées ou l'évaluation du risque d'extinction des espèces.



Invitation à une présentation sur les possibilités de partenariats de l'IPBES (réunion de Panama, avril 2012)



L'UICN a également présenté lors de la réunion plénière de Panama, qui a vu l'établissement de l'IPBES, une **offre de soutien** à long terme qui inclut des services liés à l'accès à ses données et à son expertise, à la communication et à l'engagement des parties prenantes dans ses travaux, ainsi qu'une proposition de renforcement des capacités des pays en voie de développement, membres de l'UICN, pour participer à l'IPBES.



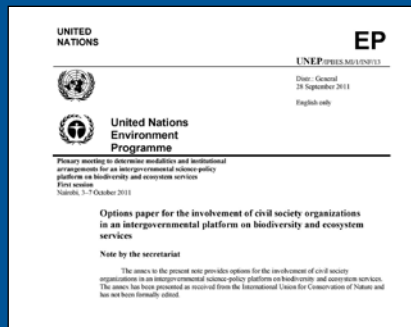
1^{ère} Réunion plénière de l'IPBES en janvier 2013.



Cette future collaboration s'appuie sur la mobilisation des 3 composantes de l'UICN : les experts du secrétariat, dont certains sont déjà co-auteurs des rapports du GIEC, les membres de l'UICN, qui disposent de bases de données sur les espèces et les politiques de conservation et les experts des 6 commissions de l'UICN dans leurs programmes thématiques respectifs. Cette mobilisation a pris diverses formes :

- établissement de référents dans les principaux programmes thématiques et régionaux mis en œuvre par le secrétariat ;
- mention du soutien à l'IPBES comme une priorité du programme de travail 2013-2016 de l'UICN ;
- communication régulière menée auprès des commissions, à travers leurs bulletins de liaison.

Enfin, les membres de l'UICN ont montré leur détermination à soutenir les travaux de l'IPBES par l'adoption de deux résolutions lors du Congrès mondial de la Nature en septembre 2012 (WCC-2012-Res-117-FR « Assurer le bon fonctionnement de l'IPBES » et WCC-2012-Res-118-FR « Un rôle important pour l'UICN auprès de l'IPBES »).



En 2013, l'UICN est toujours aux côtés de l'IPBES pour que puissent commencer ses travaux dans les meilleurs délais. Son engagement et son soutien lui ont notamment valu d'être invitée, avec le Conseil International de la Science (ICSU) de rédiger un document officiel sur l'engagement des parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre du futur programme de travail. Ce document sera soumis à la prochaine réunion de la Plénière de l'IPBES, programmée en décembre 2013. Un premier atelier d'experts s'est tenu pour élaborer un document de travail en avril 2013 à Paris.

Par un soutien productif et régulier, l'UICN a favorisé l'établissement de l'IPBES et a permis que l'IPBES soit doté de règles et de procédures qui assurent sa transparence et son indépendance. Ce soutien a notamment permis à bon nombre d'acteurs d'être informés et de se mobiliser pour participer aux travaux à venir, dans le cadre du premier programme de travail 2014-2018 de l'IPBES.

Ci-contre : Publications ou documents réalisés dans le cadre du projet.



Accord cadre France-UICN,
un partenariat pluri-annuel
entre l'UICN et le gouvernement français :



Organisations et institutions engagées aux côtés de l'UICN pour soutenir l'IPBES :

ASEAN Centre for Biodiversity
Biodiversity International
Birdlife International
CONABIO (Mexique)
Conservation International
International Council for Science
DIVERSITAS International
European Platform for Biodiversity Research Strategy
Global Biodiversity Information Facility
Helmholtz-Centre for Environmental Research (Allemagne)
Joint Nature Conservation Committee (Royaume-Uni)
Leibniz Network on Biodiversity (Allemagne)
Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (France)
Muséum National d'Histoire Naturelle (France)
National Biodiversity Institute, INBio (Costa Rica)
Office fédéral de l'environnement, OFEV (Suisse)
Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique
Secrétariat de la Convention de Ramsar
Secrétariat de la Convention sur les Espèces Migratrices
South African National Biodiversity Institute
Society for Conservation Biology
Université de Cambridge
Université de Stanford
UNEP-World Conservation Monitoring Centre
WWF International
World Business Council on Sustainable Development



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org/ipbes



Imprimé par I.G. SOLPRINT, Malaga, Espagne
Conception / réalisation 2013
Fx Bouillon, Cagnes-sur-Mer, France

Crédits photos :
Julie Griffin, Christophe Laichouchen, B. Riche & G. Davila.



Partenaires techniques du projet :

